

Humaniser les pratiques économiques

Permettez-moi de débiter ce mot d'ouverture du colloque par un bref retour en arrière au pays de la démocratie, à la Grèce de l'époque de Périclès. On s'imagine trop souvent aujourd'hui que l'implantation de la démocratie à Athènes allait de soi, en oubliant que l'implantation du processus démocratique s'est faite dans un climat de tension continue entre les démocrates et les oligarques.

Les premiers, nourris aux idéaux des Socrate et de ses collègues philosophes, recherchaient la justice, l'ordre et la paix sociale par la délibération dans les institutions athéniennes, selon une éthique de la discussion rarement atteinte depuis. Les seconds, appuyés sur une fortune acquise dans le commerce, l'industrie ou par la lignée, considéraient que la conduite des affaires de la Cité leur revenait de droit en vertu de leur réussite financière ou de leur rang social. Et ce, malgré les réformes introduites par les Dracon, Solon ou Clisthène qui visaient à casser ces privilèges. On le voit, la richesse et la lignée ont la vie dure. Et longue !

Nous avons, aujourd'hui, nos socio-démocrates et nos néo-libéraux. Les premiers se nourrissent toujours des idéaux de justice sociale, de démocratie, d'égalité des chances pour tous, etc. Des valeurs qui placent les individus au cœur de l'activité économique. Quant aux seconds, ils mesurent encore leur statut de citoyen à l'aune de leurs avoirs et se nourrissent avant tout des valeurs qui conduisent à l'accumulation de la richesse.

Le système d'économie de marché aura donc constamment basculé, au fil du temps, entre les valeurs de l'avoir et celles de l'être.

Notre tâche consiste donc à promouvoir des valeurs d'équilibre dans la manière de participer à la création de la richesse. Nous relevons encore, hélas, de trop nombreux cas de pratiques économiques qui placent des travailleuses et des travailleurs dans des situations où ils risquent leur vie, mais aussi, des entrepreneurs, jeunes et moins jeunes, qui sont éjectés du marché par des procédés douteux. Humaniser les pratiques de la

production de biens et de services dans un souci d'ordre et de justice, voilà bien ce qui doit guider notre action quotidienne.

Un contrat social

À ce titre, d'ailleurs, nous avons un devoir de contagion. J'en veux pour exemple une étude récente menée par le CRISES avec un groupe de chercheurs de trois universités québécoises, tous spécialisés dans les fonds de développement et les fonds d'investissement. L'Association des CLD avait commandité cette recherche afin de prouver ce que beaucoup savaient déjà empiriquement, i.e. que les Centres locaux de développement (CLD) offrent une performance remarquable au chapitre des fonds de développement qui leur sont confiés.

Mais d'abord, il est important de rappeler que les CLD sont dirigés par un conseil d'administration, formé de quinze à vingt membres, représentant les principaux secteurs d'activité d'un territoire. On y trouve des représentants municipaux, du secteur manufacturier, du commerce et des services, des travailleurs et travailleuses, du secteur coopératif, du tourisme, du communautaire, de l'agriculture et de la forêt, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, bref, des représentants de tous les secteurs qui contribuent au développement de la qualité de la vie d'un territoire. Cette caractéristique est essentielle à notre propos.

En plus du soutien technique offert par des agents spécialisés, les CLD gèrent aussi des fonds de développement : l'un pour le démarrage et l'expansion de l'entreprise, un autre pour supporter les jeunes promoteurs et un troisième pour soutenir les entreprises d'économie sociale. L'exemple que je veux porter à votre attention porte sur le fonds de démarrage et d'expansion de l'entreprise qui opère dans le créneau du capital de risque.

Or, le gouvernement du Québec qui approvisionne ces fonds avait d'abord prévu un taux de perte de 40% durant les deux premières années et de 30% depuis. Le résultat est spectaculaire : après cinq ans, les CLD accusent un taux de perte de 5%. Les auteurs de

l'étude expliquent ce succès par le fait que le financement offert par le CLD aux promoteurs privés ou collectifs est basé sur un contrat moral avec la communauté. C'est, en effet, le conseil d'administration du CLD qui est seul légalement autorisé à accepter ou refuser une aide financière à un promoteur privé ou collectif. C'est donc en raison du *contrat social* qui lie l'entrepreneur à son milieu que le taux de perte de ce fonds se situe nettement en deçà des moyennes observées dans les fonds semblables, au Québec.

Nous savons tous que le financement des entreprises du secteur privé est généralement aussi secret que celui de la confession. Ce n'est pas le cas dans les CLD. D'abord, parce que le prêt ou la garantie de prêt est soumise aux membres du conseil d'administration ; ensuite, parce que bien souvent, l'opération fait l'objet d'une annonce publique. Et enfin, parce que une équipe de permanents, spécialistes des montages financiers, exerce un suivi de ses opérations afin de l'accompagner, surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise en démarrage ou en redressement.

On comprend donc les formes de financement offerts par les CLD n'ont rien de commun avec ce que l'on rencontre dans le marché, à la notable exception des fonds syndicaux. Or, les CLD gèrent, bon an mal an, entre 1000 à 1200 dossiers de financement d'entreprise. Même si les CLD n'imposent pas de conditions précises d'utilisation de leurs fonds comme l'exigent les fonds syndicaux, il n'en demeure pas moins que le rapport établi entre le promoteur qui reçoit l'aide financière du CLD et la communauté qui l'accorde charge cette relation financière d'une connotation sociale que l'on ne retrouve pas dans le financement bancaire. Sans compter les conséquences palpables dans le comportement de l'entrepreneur à l'endroit de son milieu et de ses employés.

En guise de conclusion

Les CLD ont le mandat de promouvoir une économie plurielle. Ce mandat commence par l'animation de leur milieu afin de faire émerger des projets. Les résultats obtenus dans plusieurs CLD situés dans des régions moins favorisées où le gouvernement a fait confiance à cette forme de gouvernance locale le démontrent remarquablement. Faire confiance à la communauté locale, lui permettre de s'approprier des outils financiers et de

les gérer selon ses priorités, animer son milieu et faire émerger des projets, ont multiplié l'activité économique dans ces régions.

Mon propos, à cette tribune d'ouverture du colloque, visait à démontrer que le contrat social entre une communauté et ses entrepreneurs pouvait changer les pratiques économiques d'un milieu dans le meilleur intérêt de tous ses résidents.